



Vendredi 30 juin 2017 à 18H00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 4 – 2017

° ° 0 ° °

Affiché le 5 juillet 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 8

Etaient présents :

Mrs BLANC-GALERA, BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, FONTA, MARETTE, PORTES(*), PUJOL et ROUQUET,

Mmes BERBON, CHAMPEAUX, DESAINT, KEROUEDAN(**), LIPPENS, PITORRE, PONS, TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. CUJIVES à M. MARETTE
Mme GUILLEMAT à Mme DESAINT
Mme EYCHENNE à Mme ZANIN
M. LABEUR à Mme PITORRE
M. MULLER à M. COTTAVE-CLAUDET
Mme RAYNIER à Mme PONS
Mme BARRAL à Mme TEYSSIER
M. ZAMBONI à M. PUJOL

Absent/excusé : M. LECERF

(*) Présent à partir du point n° 2017 4 9

(**) Présente à partir du point n° 2017 4 3

Secrétaire de séance : M. Julien BLANC-GALERA



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2017 4 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2017	Louis MARETTE
2017 4 2	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Modalités de financement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Mazères	Louis MARETTE
2017 4 3	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Attribution d'une subvention dans le cadre des travaux PPRT/CHAUCHAT	Louis MARETTE
2017 4 4	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent	Louis MARETTE
2017 4 5	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Convention au titre de l'opération collective de plans de désherbage communaux portée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH)	Louis MARETTE
2017 4 6	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Modification des statuts	Louis MARETTE
2017 4 7	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Programme d'électrification rurale : Renforcement BT s/Poste la Maronne	Louis MARETTE
2017 4 8 2017 4 8 Bis 2017 4 8 Ter	VOLET RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de fonction des élus locaux : disparition de la référence à l'Indice Brut (IB) Terminal 1015 de la Fonction Publique	Corinne SGOBBO
2017 4 9	VOLET FINANCIER : Création d'une structure multi-accueil et d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) : actualisation du plan de financement	Jacques PUJOL
2017 4 10	VOLET FINANCIER : DM N°2 : Reversement de droits de places et d'une subvention au profit du Comité des Foires et Marchés et attribution d'une avance sur droits de place au profit du Comité des fêtes	Jacques PUJOL
2017 4 11	VOLET FINANCIER : DM N°3 : Ouverture de crédits	Jacques PUJOL

2017 4 12	VOLET FINANCIER : Attribution de subventions exceptionnelles au profit de l'Association « Coordination Jeunesse Harkis Ariègeoise et leurs Amis »	Jacques PUJOL
2017 4 13	VOLET FINANCIER : Attribution de subventions exceptionnelles au profit de l' « Union Départementale des Médailleurs Militaires de l'Ariège »	Jacques PUJOL
2017 4 14	VOLET FINANCIER : Attribution de subventions exceptionnelles au profit de l'Association « RCM XV »	Jacques PUJOL
2017 4 15	VOLET EDUCATION : Restauration scolaire : Détermination de la tarification année scolaire 2017 - 2018	Josiane ZANIN
2017 4 16	VOLET EDUCATION : Transport scolaire intra-muros : détermination du prix de la carte de transport pour l'année scolaire 2017-2018	Josiane ZANIN
2017 4 17	VOLET URBANISME : Projet Urbain Partenarial entre la Commune et M.VILLEROUX Michel : Signature d'un avenant	Louis MARETTE
2017 4 18	CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE : Acceptation du principe de recours au service de remplacement	Corinne SGOBBO
2017 4 19	Délégation du Conseil municipal au Maire : Compte Rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il a proposé de désigner **Julien BLANC-GALERA** Conseiller Municipal, comme secrétaire et a donné lecture de l'ordre du jour.

N°2017 4 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2017

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 31 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

N°2017 4 2 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE MAZÈRES

Vu le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de LACROIX Mazères approuvé le 9 juillet 2010 prescrivant des travaux de renforcement du bâti à certains riverains situés à proximité immédiate de l'entreprise LACROIX de Mazères,

Vu l'article L 515-19 du code de l'environnement prévoyant un financement de manière tripartite entre l'Etat, les collectivités locales et la société LACROIX pour la réalisation de ces travaux de renforcement afin de protéger les riverains des conséquences d'une explosion,

Le Maire a précisé aux membres présents que ces travaux de renforcement sont obligatoires pour six propriétaires et doivent réalisés avant le 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, par 23 voix en faveur, a approuvé la signature d'une convention de financement et de gestion des participations financières ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux de renforcement.

N°2017 4 3 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Attribution d'une subvention dans le cadre des travaux PPRT/CHAUCHAT

Vu la délibération N°2017 4 2 approuvant les modalités de financement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de LACROIX Mazères,

Vu la réalisation des travaux, déjà entrepris par l'un des propriétaires riverains des établissements Lacroix, Madame et Monsieur CHAUCHAT Manuel,

Vu la part de taux de financement de 13.4 % incombant à la commune,

Vu le montant des travaux subventionnables s'élevant à 8 263.81 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en date du 20 juin 2017,

Le conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le versement d'une subvention d'un montant de 1 107.35 € pour la réalisation d'une partie des travaux PPRT à Monsieur et Madame CHAUCHAT Manuel.

N°2017 4 4 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées : Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent

Vu la délibération 2016 1 3 du 24 février 2016 transférant la compétence piscine à la Communauté de Communes du Canton de Saverdun,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Pays de Pamiers et du Canton de Saverdun et emportant création de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 30 juin 2017,

L'assemblée, **à l'unanimité**, s'est prononcée favorablement sur le projet de la mise à disposition d'un agent de la ville de Mazères pour la surveillance de la piscine, sur la période estivale d'ouverture.

N°2017 4 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Convention au titre de l'opération collective de plans de désherbage communaux portée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH)

Vu la loi Labbé du 22 juillet 2015 précisant qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides,

Le maire a précisé aux membres présents que le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH), habilité de par l'article L.211-7 du code de l'Environnement à intervenir dans les actions d'animation et de communication dans le domaine de la lutte contre les pollutions, propose le portage d'une étude zéro phyto pour 50 communes au maximum dans le périmètre du SBGH dont Mazères.

Le coût prévisionnel de cette étude confiée au bureau TERRITORI et portée par le syndicat s'élève à 70 000 € TTC dont 45 000 € de plan de désherbage financée à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les 25 000 € restant correspondant aux frais de formation, de communication et charge de personnel sont entièrement pris en charge par le syndicat.

La participation des communes, ayant fait acte de candidature, s'élèverait à parité avec le SBGH, soit 15 % chacun selon la grille tarifaire suivante :

Commune de 0 à 500 habitants :	1 956 € TTC
Commune de 500 à 1000 habitants :	2 370 € TTC
Commune de plus de 1000 habitants :	3 045 € TTC

Soit pour Mazères : 456,75 € TTC correspondant à 15 % de la somme de 3 045 €.

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé la signature d'une convention au titre de l'opération collective de plans de désherbage communaux portée par le Syndicat du Bassin du Grand Hers ainsi que son financement.

N°2017 4 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège :
Modification des statuts

Vu l'adoption à l'unanimité des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège le 7 avril dernier par le comité syndical,

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège.

N°2017 4 7 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège :
Renforcement BT s/ Poste la Maronne

L'assemblée, **à l'unanimité**, s'est prononcée favorablement sur l'inscription par le SDE09, au futur programme d'électrification rurale, du renforcement BT s/Poste la Maronne estimé à 94 500 € TTC.

Le Maire a précisé que dans le cadre de ce programme, le syndicat financera à 100 % ces travaux.

N°2017 4 8 – 2017 4 8 Bis – 2017 4 8 Ter : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Indemnités de fonction des élus locaux : disparition de la référence à l'Indice Brut (IB) Terminal 1015 de la fonction Publique

Vu les délibérations n° 2014 5 2 ; 2014 5 3 et 2014 5 4 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et du conseiller municipal délégué,

Vu la disparition de l'indice Brut Terminal 1015 de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la demande des services de la Préfecture en date du 5 avril 2017, de nouvelles délibérations sont nécessaires en visant « L'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Compte tenu de ces changements, le conseil municipal, **à l'unanimité**, a acté la nouvelle référence à « l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

**N°2017 4 9 : VOLET FINANCIER : Création d'une structure multi-accueil et d'un Relais
Assistants Maternelles (RAM) : actualisation du plan de financement**

Vu la délibération n° 2016 5 6 sollicitant l'aide financière de divers partenaires,
Vu les notifications d'attribution de subventions des divers partenaires,
Il convient d'actualiser le nouveau plan de financement comme suit portant le cumul des aides publiques à 76,53 % :

Coût de ces travaux : 528 257.50 € (maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle compris)

- 105 652 € de l'Etat : DETR 2017 soit 20 %
- 85 000 € de l'Etat : FSIPL soit 16 .09%
- 80 000 € de la CAF soit 15.15 %
- 69 217 € du Conseil Départemental 09 soit 13.10%
- 27 111 € du Conseil Régional part accessibilité soit 5.13%
- 37 295 € du Conseil Régional part Amélioration thermique soit 7.06%

Total des financements acquis : 404 275 €.

Resterait à charge de la commune : 123 982,50 €

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé ce nouveau plan de financement après que le Maire dit souligné la qualité du dossier ayant permis d'obtenir près de 80 % de subventions.

N° 2017 4 10 : VOLET FINANCIER : Décision Modificative N°2 :

Reversement de droits de places et d'une subvention au profit du Comité des Foires et Marchés et attribution d'une avance sur droits de place au profit du Comité des fêtes

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté :

- de procéder au reversement de droits de place perçus à l'occasion de diverses manifestations et vide greniers pour un montant de 2016 € (de février à juin 2017), au profit du comité des foires et marchés et d'une subvention de la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée pour un montant de 400€ pour l'organisation de la foire Agricole 2016,
- de procéder à l'attribution d'une avance sur droits de places au profit du comité des foires et marchés d'un montant de 3000€,

N° 2017 4 11 : VOLET FINANCIER : Décision Modificative N°3 : Ouverture de crédits

L'assemblée, **à l'unanimité**, a accepté :

- de procéder à l'ouverture de crédits pour la prise en compte des crédits relatifs au Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) et de la dotation Globale de Fonctionnement 2017 (DGF).

N° 2017 4 12 - 2017 4 13 - 2017 4 14 : VOLET FINANCIER :

Attribution de subventions exceptionnelles

L'assemblée, **à l'unanimité**, a approuvé l'attribution de subventions exceptionnelles au profit de :

- l'Association « Coordination Jeunesse Harkis Ariègeoise et leurs Amis » pour un montant de 100€ destinée à l'achat d'un drapeau associatif ;
- l'« Union départementale des Médailleurs Militaires de l'Ariège » pour un montant de 100€ destinée à contribuer au fonctionnement de l'association ;
- L'Association « RCM XV » pour un montant de 2 500€ destinée à pallier aux importantes dépenses liées à leur qualification jusqu'en finale du championnat de France 3^{ème} série. Monsieur Pierre PORTES, Président du club de rugby « RCM XV » n'a pris part au vote.

**N° 2017 4 15 : VOLET EDUCATION : Restauration scolaire : Détermination de la tarification
année scolaire 2017 - 2018**

Sur proposition de son rapporteur, Josiane ZANIN, qui avait au préalable recueilli l'avis des membres de la commission Education, **l'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2017-2018 comme suit :**

Prix d'achat T.T.C à Hérisson Bellor	Prix de vente	
	Mazères	Hors Mazères et enseignants
3.74 €	3.60 €	4.20 €

Soit une légère augmentation de 2.46 % par rapport à l'année précédente.

Le Maire a fait remarquer à cette occasion, l'aide apportée par la commune aux familles mazériennes en prenant en charge d'une part une partie du prix des repas qui sont vendus moins cher que leur prix d'achat à la cuisine centrale et d'autre part la totalité des frais personnels de service et de surveillance.

et **pour les repas secours** et afin de ne pas pénaliser les « vrais oublis » :

- + 1 € pour un maximum de 3 repas secours par enfant commandés toutes les 4 semaines de classe, sans changement par rapport à l'année précédente de ce supplément.
- + 2 € à compter du 4^{ème} repas secours par enfant toutes les 4 semaines de classe.

N°2017 4 16 : TRANSPORT SCOLAIRE INTRA MUROS :

Détermination du prix de la carte de transport pour l'année scolaire 2017-2018

Vu la délibération 03/06/2016 approuvant la participation financière des familles avec une tarification s'élevant à 72 € par enfant pour l'année scolaire 2016-2017 avec une gratuité à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille,

Vu le maintien de ce tarif par le Conseil Départemental de l'Ariège, pour ses usagers de l'année scolaire 2017-2018,

Sur proposition de son rapporteur Josiane ZANIN, ***l'assemblée, à l'unanimité, a maintenu ses tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2017-2018 identiques à ceux du Conseil Départemental.***

N°2017 4 17 : VOLET URBANISME : Projet Urbain Partenarial entre la Commune et M.VILLEROUX Michel : Signature d'un avenant

Vu la délibération n°2016 4 3 du 1^{er} juillet 2016 autorisant la signature d'une convention « Projet Urbain Partenarial » (PUP) entre la commune et Monsieur Michel VILLEROUX

Vu que la réalisation des travaux d'extension tels que visés à l'article 1 de ladite convention ont été modifiés pour tenir compte du contexte local.

Il y a lieu de procéder à la signature d'un avenant à la convention qui déterminera le montant des travaux réellement réalisés.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale.

N°2017 4 18 : CENTRE DE GESTION DE L'ARIÈGE : acceptation du principe de recours au service de remplacement

Vu la délibération n°2011 4 4 du 1^{er} juillet 2011 approuvant l'adhésion aux services de remplacement du centre de gestion de l'Ariège afin de permettre d'assurer la continuité des services en palliant l'absence momentanée de son personnel (congés maladie, de maternité ...)

Le taux horaire ayant changé, l'assemblée, ***à l'unanimité***, a approuvé la signature de la convention correspondante.

N°2017 4 19 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- L'achat d'une nacelle pour les ateliers municipaux pour un montant de 41 500 € H.T.
- La signature d'un avenant de transfert du contrat de maintenance des installations anti intrusion du Musée de l'Hôtel d'Ardouin

- La signature d'un avenant de transfert du contrat de maintenance des installations techniques de traitement de l'air et de détection incendie du Musée de l'Hôtel d'Ardouin
- La signature de l'avenant n°1 au contrat de dératisation et de désourisaison du « Domaine des Oiseaux »
- La signature d'un avenant au contrat d'installation d'un appareil à distribution d'eau réfrigérée pour les ateliers municipaux
- La cession de biens mobiliers : nacelle réformée pour un montant de 3 000 €
- La location d'appartements communaux
- Les demandes de concours financiers pour :
 - L'acquisition d'une nacelle
 - La sécurisation de la future école maternelle
- L'attribution de missions de maîtrise d'œuvre à Monsieur PELOUS Christophe, Architecte, dans le cadre :
 - des travaux d'aménagement et de construction d'une structure multi-accueil et d'un relais assistantes maternelles sur le site de l'ancienne école maternelle après appel d'offres,
 - de la création d'un lotissement de 21 lots zone du Couloumier
 - de la création d'un lotissement « écologique » 5 lots zone du Couloumier
- La signature d'un bail commercial sis 10 rue Gaston de Foix,
- Et la signature d'un contrat location et de maintenance d'un photocopieur couleur pour l'école maternelle Marcel Pagnol,

AUTRES INFORMATIONS

- **Site Internet de la commune** : information sur la mise en place du nouveau site (courrier ci-joint)
- **Fête locale** : du 28 juillet au 31 juillet 2017 : ***lettre jointe aux administrés*** : apéritif offert le vendredi soir + flyer de la fête locale (***ci-joint***)
- **Médiévales 2017** : samedi 5 et dimanche 6 août 2017 (***programme joint***)
- **2^{ème} MANOUCH'MUZIK Festival**: Du 12 au 15 août 2017 (***programme joint***)
- **12^{ème} Fête du Chien, de la Chasse et de la Nature** : le 13 août 2017 (***programme joint***)
- **Hôtel d'Ardouin : Concerts d'été** : vendredi 11 août 2017 à 21 h dans les jardins de l'Hôtel d'Ardouin concert par le groupe « AERIS » (entrée gratuite) organisé par l'association Pays de Cocagne.
- **Musée de l'Hôtel d'Ardouin** : mardi 8 août 2017 de 14 H à 16 H atelier fouilles archéologiques + création d'un objet de l'époque médiévale : gratuit et ouvert à un public jeune
- **Vide greniers d'Eté** : mardi 15 août 2017
- **Accueil des nouveaux mazèriens et forum des associations**: samedi 2 septembre 2017 en matinée (***tract ci-joint***)
- **Journées Européennes du Patrimoine** : 16 et 17 septembre 2017 : entrée gratuite à l'Hôtel d'Ardouin
- **Foire des Vendanges et des Fromages** : Dimanche 17 septembre 2017



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19H30.